ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

n.° 5.

Luxation des vertebres cervicales.

M. Berthy.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Monsieur

L'opinion que jai de vos Lumiere En fait de matiere chirurgicale, des Loix de Loeconomie animale Et des moyens propre a Les retablir quand Elle sont dérangée, má determiné a madresser avous comme a l'homme du monde qui En le plus instruit. Et parconsequant le mieux En Etat de méclairer Sur certain points de pratique qui font La matiere d'une petite contestations, Entre un de mes confrere Et moi ce confrere dit vous avoir Ecrit lui meme a ce sujet Et que vous monsieur Lavés applaudit dans toutes ses manœuvres, mai il ne montre votre Letre a personne, L'interet que vous prenés á Lavancement dela chirurgie En faisant par de vos Lumieres à ceux des chirurgiens qui sadressent avous me fait Esperer monsieur que vous m'honnoreré d'une reponse, Et que vous me ferés la grace de me marquer ceque vous pensé sur la manœuvre Et les traitement dont je vais vous parler le plus succintement possible, En ne mécartant jamais de la verité que je me suis imposeé

un homme jeune Et robuste fit une chutte, ses parens appellent du secours. un chirurgien arrive Examine le —

ARC 12, d. 22

malade, Et declare quil ny a rien a faire que la maladie Est incurable.

un second chirurgien plus jeune plus Entreprenant Et moins Experimenté Est appellé, il se rend visite L'infortuné, trouve une luxation de la 3.e avec la 4.e vertebres cervicales, avec paralysie audessous de la luxation, promet de guerir le malade, Et manoeuvre En consequance de la maniere qui suit.

L'infortuné Est mis sur une paillasse le chirurgien aidé de plusieurs paisans robustes tres ineptes. avec des lacs des sengles Et des ceintures de voiturier. Leur fit faire des Extensions, Et des contre-Extensions, sans ordres ni methode Et sans uniformités avec toutes La violence possible pendent plus de demie heure, jusqu'a ceque les aides Lui Eurent demandé plusieurs fois treve, un pareil tiraillement fait le chirurgien declare que la Luxation Est reduitte.

apres La pretandue reduction le chirurgien fit tourner son malade sur le ventre, lui fit donner par une personne vigoureuse des frictions fortes tout le long de la colonne vertebrale avec une Etoffe grossiere Et brutte jusqu'a L'apparitiont du sang. Ensuitte le malade fut frotté avec des orties les plus picantes

le landemaine de cette manoeuvre le malade Est mis dans un chauderon plein deau chaude, le surlandemain on lui applique les vesicatoires aux jambes.

Du 11.e au 13.e jours de la chutte, la gangrene aprés Sêtre manifestée a l'androit ou Lon avoit appliqué les vesicatoires, gagne les fesses, les hanches, le dos, la poitrine Et toutes les parties urtiquée. jl arive un Ecoulement involontaires des urines Et des matieres fecales Et le malade mourut tout putrefié

le chirurgien negligea d'Examiner aprés la mort, les pieces luxée ou fracturées

je vous supplie de me dire : monsieur.

1° Si apré la declaration du premier chirurgien plus Expert, le second plus jeune devoit Entreprendre le malade sans appeller du conseil

2° Si les Extension Et contre-Extension violente sans ordre ni methode sont proscrite, si Elle doivent ajouter aux accidens deja Existans par l'augmentation de la douleur, par la dilaceration des muscles Et des Ligamens, Et si dans pareil cas le celebre petit ne les proscrit pas Entierement

3° si dans le cas dont s'agit il Est necessaire de faire agir la puissance que l'on Employe peu a peu, graduellement avec tout le menagement possible, Et s'il ne faut pas mettre les muscles dans un Etat qui oppose le plus petit degré de Resistance

4° s'il peut y avoir luxation complette des vertebres sans fracture Et si Etant complette Elle pourroit Etre Reduitte

5° si les friction Et urtications le long de la colonne vertebrale nont pas pu ocasionner des accidens

6° si le malade devoit Etre mis dans un chauderon deau chaude si la situation genante dans laquelle il Etoit dans le bain pouvait deranger les os Et augmenter les accidens

7° si la vessie qui avoit perdu son Ressort pouvait le Recouvrer par l'application des vesicatoires, si les emplatre aux cantharides devait Etre appliqué sur la colonne vertebrale ou aux jambes

8° si le chirurgien n'aurait pas mieux fait de laisser la sonde dans La vessie quelque tems que de le sonder continuellement

9° Enfin si la gangrene, la dejection involontaire des matieres fecales Et des urines, survenües aprés la Reduction, ne sont pas des signes d'une mort tres prochaine Et inevitable

Comme de pareilles discutions, ne doivent paroitre qu'aux yeux des personnes de l'art, j'espere monsieur de vos bontés que vous ne me Refuserez pas la grace que je vous demande, que

que vous m'honorerés d'une reponse le plutot quil vous
sera possible, en forme de decisions sur les articles cy dessus
ce que vous prononcerés sera reveré comme un oracle Reunira
deux confreres qui veulent toujours etre unis, et ajoutera une
reconnaissance infinie aux sentimens de venerations et du
profond respect avec lequel je demeure bien sincerement

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Monsieur

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur
Berthy me en
chirurgie a brive la gaillarde
bas Limousin

le 24 octobre 1782